

Livret d'accueil 2025

Délégation
départementale
De la Gironde

actionsociale.33@finances.gouv.fr



1 - LA DÉLÉGATION DE L'ACTION SOCIALE

La délégation départementale de l'action sociale de la Gironde est installée au 8^{ème} étage de la Tour B de la Cité administrative, rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX. Elle se compose de :

- Déléguée Départementale Tél. : 06.14.67.99.21 - actionsociale.33@finances.gouv.fr
- Délégué Départementale Tél. : - actionsociale.33@finances.gouv.fr
- Déléguée Départementale Tél. : 06.29.96.71.19 - actionsociale.33@finances.gouv.fr
- Déléguée Départementale
- Assistante de service social Tél. : 05.56.93.35.54
- Assistante de service social Tél. : 05.56.93.35.53
- Assistante de service social Tél. : 05.56.24.84.01
- Assistante de service social Tél. : 05.56.24.88.95
- Médecin du travail Tél. : 05.56.93.38.85
- Médecin du travail Tél. : 05.56.24.88.96
- Infirmière en santé au travail Tél. : 05.56.24.88.96

La déléguée départementale est responsable de la mise en œuvre de l'action sociale dans le département. A ce titre, elle anime, exécute et coordonne l'ensemble des missions d'action sociale mises en place par le Ministère et met en œuvre les actions définies en commun avec le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS).

2 - LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE (CDAS)

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département :

- il met en œuvre la note d'orientation annuelle présentée en Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) ;
- il se prononce sur la répartition des crédits d'actions locales (CAL) dans la limite de la dotation fixée par le CNAS (arbre de Noël, manifestations pour les retraités, pour les enfants et les actifs, « Amitié Finances » et actions locales mises en œuvre) ;
- il peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du CNAS.

Le président du CDAS est le Directeur Régional des Douanes et Droits Indirects de Bordeaux. Il préside et anime les discussions menées au sein du CDAS afin que ces dernières s'inscrivent dans la politique ministérielle de l'action sociale.

10 représentants du personnel désignés par les organisations syndicales siègent en CDAS :

2 - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACTION SOCIALE (CDAS)

Syndicat Solidaires Finances	Syndicat CGT	Syndicat FO	Syndicat CFDT
Les correspondants sociaux			
Ils sont rattachés au service RH propre à chaque administration. Les coordonnées se trouvent sur l'Intranet			
Présidence			



3 - LA RESTAURATION

La restauration est la priorité nationale de l'action sociale du ministère. Elle comporte deux volets la restauration collective et le titre-restaurant. Cette année, **plus de 50 % du budget de l'action sociale** est consacré à la restauration.

Une subvention interministérielle est fixée chaque année par la DGAFP et est versée aux restaurants administratifs ou conventionnés de Gironde en faveur des agents **dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 539**. En 2025, cette participation au prix des repas demeure identique à celle de 2024 soit **1,62 € TTC**.

Les titres-restaurants sont réservés aux agents travaillant sur des postes isolés, éloignés de toute possibilité de restauration collective. Ces titres, d'une valeur faciale de 6 €, sont payés pour moitié par l'administration, l'autre moitié étant à la charge de l'agent.

4 restaurants administratifs financiers :

- ❖ le restaurant financier ARIA à ARCACHON; 17 cours Tartas
- ❖ Le restaurant financier AGRAM à MERIADECK; 24 rue François de Sourdis
- ❖ Le restaurant financier AGRAIC à CENON; avenue du Président Vincent Auriol
- ❖ Le restaurant financier ARAFM à MERIGNAC; 106 avenue du Château d'Eau

3 restaurants inter-administratifs :

- ❖ le restaurant AGRESCAB à BORDEAUX; cité administrative - rue Jules Ferry
- ❖ Le restaurant ARIAL à LIBOURNE; 44 rue Michel Montaigne
- ❖ Le restaurant INSEE INSIGHT à BORDEAUX; 13 rue Letellier



3 - LA RESTAURATION

7 restaurants conventionnés :

- ❖ Le restaurant ALFRED DANÉY à BORDEAUX METROPOLE; Esplanade Charles de Gaulle
- ❖ Le restaurant C.S.E KEOLIS à BORDEAUX; 12 boulevard Antoine Gautier
- ❖ Le restaurant RIE LA POSTE à BORDEAUX; 52 rue Georges Bonnac
- ❖ Le restaurant du CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE; 112 rue de la Marne
- ❖ Le restaurant DGAC à MERIGNAC; 3 avenue de Beaudésert
- ❖ Le restaurant C.N.R.S à TALENCE; esplanade des Arts et Métiers
- ❖ Le restaurant du CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE à TALENCE, 12 rue Dubernat

PROCEDURE D'INSCRIPTION : il convient de vous rapprocher des correspondants sociaux rattachés au service RH de votre administration.



4 - LE LOGEMENT

Le Ministère de l'Économie et des Finances ne possède pas de parc de logements en propre dans le département de la Gironde.

Si vous êtes éligible au logement social, il y a lieu d'établir une demande en ligne via le site internet ALIZÉ - RUBRIQUE LOGEMENT :

[33 Gironde - Action Sociale](#) et suivre la procédure indiquée.

Votre dossier complet doit être déposé sous Démarches simplifiées : [DDAS 33-demande-de-logement](#)

Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez contacter le pôle logement : logement.actionsociale-na@finances.gouv.fr



5 - LES AIDES ET PRETS

Des aides financières et des prêts existent pour financer l'installation, l'amélioration du logement, l'adaptation du logement liée au handicap, le logement d'un enfant étudiant hors du domicile de ses parents, et même l'accession à la propriété. Elles sont accessibles aux agents retraités.

❖ Aide à la première installation (API)

❖ Aide à la propriété (accordé qu'une fois en cours de la carrière)

❖ Aide pour le logement d'un enfant étudiant

Ces trois aides sont soumises à conditions de ressources

❖ Prêt immobilier complémentaire

❖ Prêt amélioration de l'habitat

❖ Prêt équipement du logement

❖ Prêt adaptation handicap

❖ Prêt logement enfant étudiant

❖ Prêt sinistre immobilier

Renseignements auprès des délégués de l'action sociale, également sur le site : Liens utiles : ASF Logement aides et prêts : [Accueil](#) | [ASFL](#)



6 - FAMILLE ENFANCE

⇒ **CESU 0/6 ANS - Prestation interministérielle** :

L'Etat employeur propose une participation aux frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans avec le CESU - garde enfant 0-6 ans UP Domicile.

Pour les familles vivant maritalement (mariage, PACS) ou en concubinage, le montant de l'aide varie de 200 à 700 € et pour les familles monoparentales (parents isolés) le montant varie de 265 € à 840 €. Il est modulé en fonction des revenus, du nombre de parts fiscales et de la situation familiale. Retrouvez toutes les informations en suivant le lien [Agents de l'Etat, votre employeur participe aux frais de garde de vos enfants âgés de 0 à 6 ans - Accueil](#)

⇒ **Chèque Famille Finances - Prestation ministérielle** :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Ministère de l'Economie et des Finances a élargi le dispositif CESU en proposant à ses agents une aide financière à la garde d'enfants et au soutien scolaire sous la dénomination « Chèque Famille Finances ».

Ce Chèque Famille Finances est délivré sous forme de Chèque Emploi Service Universel (CESU) entièrement préfinancé par le MEF.

Peuvent en bénéficier les familles dont les enfants ont entre 6 et 14 ans révolus et jusqu'aux 17 ans révolus de l'enfant pour les familles monoparentales ou ayant un enfant en situation de handicap.

L'octroi du chèque famille finances est soumis à conditions de ressources.

Le montant de ce chèque est de 200 €, 300 € ou 400 € par année et par enfant à charge.

Le dépôt des demandes se fait directement en ligne sur la plateforme du [MEFSINCESU - Espace Bénéficiaire](#)



6 - FAMILLE ENFANCE

⇒ **Chèque Sport Finances - prestation ministérielle** :

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, propose à ses agents, parents d'enfants âgés **de 12 à 17 ans** révolus une nouvelle prestation sous la forme d'une aide financière pour la pratique du sport : **le chèque sport finances**. Elle se présente sous la forme d'un chèque, permettant de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives :

- ❖ Cours ou stage de sport ;
- ❖ Licences sportives ;
- ❖ Adhésion à des associations ou clubs sportifs.

Le bénéfice du chèque sport finances est soumis à conditions de ressources :

- ❖ QF annuel de l'agent inférieur ou égal à 13 000 € : 80 €
- ❖ QF annuel supérieur à 13 000 € et jusqu'à 26 000 € : 50 €

Le dépôt des demandes se fait directement en ligne sur la plateforme du prestataire [MEFSINSport - Espace Bénéficiaire](#)



7 - VACANCES LOISIRS

ASF Vacances

Les Ministères Economiques et Financiers proposent un large catalogue de destinations en France comme à l'Etranger pour ses agents actifs et retraités ainsi que pour leur famille.

La tarification est modulée selon les ressources de chacun.

Vous pouvez trouver les renseignements nécessaires en vous connectant sur le site : [Accueil - ASF Vacances](#)

Chèques Vacances

Les agents actifs des Ministères Economiques et Financiers peuvent bénéficier en plus des aides financières directes mises en place au niveau interministériel et cofinancés par l'employeur des chèques vacances. ⇒ Site : [Espace bénéficiaire](#)

La subvention interministérielle pour séjours enfants

La subvention interministérielle est une aide financière non remboursable versée, sous conditions de ressources, aux agents pour le financement des dépenses d'hébergement dans des structures de loisirs ou de vacances qui ne sont pas subventionnées par ailleurs (pour les agents des M.E.F le bénéfice de cette subvention est donc exclue pour les séjours proposés par ASF Vacances).

[Subvention Interministérielle pour Séjour d'Enfants \(SISE\) aux MEF - 2025 · demarches-simplifiees.fr](#)



8 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Quelle que soit la nature des difficultés rencontrées dans votre vie quotidienne (problèmes familiaux, ruptures, difficultés liées à la maladie, au handicap, à la dépendance, questions sur les droits sociaux ou juridiques, difficultés financières, difficultés professionnelles...), l'assistante de service social est présente pour vous aider à trouver une solution adaptée.

Soumise au secret professionnel, l'assistante de service social travaille en collaboration avec les différents services du ministère, et en partenariat avec l'ensemble des organismes et autres travailleurs sociaux (caisse d'allocations familiales, Sécurité Sociale, etc...).

9 - LE MEDECIN DU TRAVAIL

L'action du médecin du travail est triple :

- **sur le milieu professionnel** : le médecin du travail a pour mission de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail, cela se traduit par deux actions complémentaires : en cabinet et en milieu professionnel;
- **dans le champ de la médecine statutaire** : il donne son conseil et son avis dans le cadre des comités médicaux et commissions de réforme (C.L.M., C.L.D., accidents de travail...);
- **dans le domaine de la santé publique** : elle se fait à deux niveaux : individuel (conseils donnés aux agents) ou collectif (conférences d'information...).

Vous pouvez prendre contact avec le médecin du travail en passant par le service des ressources humaines, ou directement si besoin particulier par mail adressé au médecin du travail.

10 - ACTIONS LOCALES FINANCEES PAR LE CAL

Les départements disposent chaque année d'une dotation, désignée sous le terme de crédits d'actions locales (CAL) pour permettre de réaliser des actions locales avec un double objectif :

- 1) renforcer les liens entre les agents des Ministères Economiques et Financiers par l'organisation de manifestations amicales et de rencontres. Ces dernières doivent permettre la mise en place d'actions pour le plus grand nombre d'agents de toutes les directions ;
- 2) exprimer la solidarité des Ministères Economiques et Financiers à l'égard des agents en difficulté, de développer des actions d'information, de prévention sur les sujets familiaux, de santé ou plus généralement sur les sujets de société susceptibles de préoccuper les agents ou leur famille proche.

A titre d'exemple, voici une liste des actions déjà réalisées dans le département de la Gironde :

- ❖ soutien scolaire en ligne ;
- ❖ coupon-sport pour les agents ;
- ❖ sortie à la journée pour les retraités et les familles ;
- ❖ arbre de Noël : cette manifestation traditionnelle est destinée aux enfants de 0 à 14 ans. Le budget alloué à cette action permet l'organisation d'un spectacle, l'achat de jouets, l'attribution de chèques-cadeaux pour les enfants de 13-14 ans, l'achat de goûters pour les enfants et une réception pour les parents.

En 2025, elle devrait se dérouler à Gauriaguet le mercredi 10 décembre 2025.

11 - DIVERS

Vous êtes également invités à vous rendre sur les 2 sites suivants pour obtenir des informations sur les prestations d'action sociale interministérielle :

- la fonction publique [Mes prestations d'action sociale | Le portail de la fonction publique](#)



- la SRIAS Nouvelle Aquitaine [SRIAS Nouvelle-Aquitaine](#)



Les Sections Régionales (SRIAS) du Comité Interministériel consultatif d'Action Sociale des administrations de l'État (CIAS) sont des instances consultatives instituées au niveau régional pour participer à la mise en œuvre de l'action sociale interministérielle au profit des agents publics rémunérés sur le budget de l'État